Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie sur le projet de renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B proposé par Pipelines Enbridge Inc.

Mémoire déposé le 5 décembre 2013 à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques en vue d'étudier l'acceptabilité du projet.

Québec

Une réalisation des :
Agences de la santé et des services sociaux
de Montréal
de Lanaudière
des Laurentides
de Laval
de la Montérégie

Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie sur le projet de renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B proposé par Pipelines Enbridge Inc.

Mémoire déposé le 5 décembre 2013 à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques en vue d'étudier l'acceptabilité du projet.

.

Le mémoire sur le projet de renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B proposé par Pipelines Enbridge Inc. est une production de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
514-528-2400
santemontreal.qc.ca

Ce mémoire a été rédigé en collaboration avec les Directions de santé publique de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie

Notes
Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en ligne à la section documentation
du site Web de l'Agence : agence.santemontreal.qc.ca

© Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2013

ISBN 978-2-89673-324-8 (Imprimé)
ISBN 978-2-89673-325-5 (En ligne)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

MOT DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE

Ce mémoire est déposé à l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques en vue d'étudier l'acceptabilité du projet d'inversion du sens d'écoulement de l'oléoduc 9B proposé par Pipelines Enbridge Inc. Il témoigne des préoccupations des directeurs de santé publique dont la région est traversée par le pipeline, soit les régions de Montréal, de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie face au projet proposé par Enbridge. Les directeurs de santé publique ont pour mandat d'exercer une vigie et une surveillance sur ce qui peut améliorer ou constituer une menace à l'état de santé actuel et futur de la population et, dans un contexte d'une menace à la santé de la population, décider des interventions appropriées pour la protéger.

Ce mémoire souligne les lacunes dans l'information fournie par le promoteur concernant le volet des risques industriels, le plan de mesures d'urgence et l'harmonisation avec celui des municipalités ainsi que l'impact d'un accident sur les sources d'approvisionnement en eau potable et les mesures d'atténuation prévues en cas d'accident ou de déversement. Il s'avère que le manque d'information concernant les impacts potentiels et les mesures d'atténuation prévues ne permet pas une évaluation adéquate des risques potentiels pour la santé advenant un déversement. Nous recommandons ainsi à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles d'exiger le dépôt de documents plus détaillés par le promoteur afin que les instances gouvernementales compétentes puissent les analyser et porter un jugement éclairé sur les différents volets du projet à l'étude.

Le présent mémoire est signé par les directeurs régionaux de santé publique suivants :

Dr Richard Massé
Montréal

Dr Jean-Pierre Trépanier
Lanaudière

Dr Éric Goyer
Laurentides
Laval, par intérim

Dre Jocelyne Sauvé
Montérégie

RÉSUMÉ

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en collaboration avec les Directions de santé publique de Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie, de même que la Direction de la protection de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, a déposé en août dernier une lettre de commentaires à l'Office national de l'énergie dans le cadre des audiences sur le Projet d'inversion du sens d'écoulement de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de canalisation 9 par les Pipelines Enbridge Inc.

Ce mémoire présenté à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles reprend les constats et les recommandations de cette lettre de commentaires :

- Le peu d'information fournie par le promoteur ne permet pas de réaliser une évaluation adéquate des risques à la santé. Il est donc impossible de porter un jugement sur la nature des risques, leur ampleur potentielle et les conséquences possibles sur la santé des citoyens.

En raison des impacts négatifs potentiels que pourrait avoir un accident impliquant le pipeline et l'absence d'information sur les mesures de prévention et de mobilisation interne et externe, les directeurs de santé publique des régions concernées recommandent :

- Que la Commission exige le dépôt de documents plus détaillés par le promoteur afin que les instances gouvernementales compétentes puissent les analyser et porter un jugement éclairé sur les différents volets du projet à l'étude.
- Qu'un comité d'analyse et de vigilance soit formé de représentants des instances gouvernementales concernées par le présent projet.
- Que le projet ne soit pas concrétisé avant qu'une évaluation adéquate des risques à la santé soit effectuée.

TABLES DES MATIÈRES

MOT DES DIRECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE ..... **I**

RÉSUMÉ ..... **III**

CONTEXTE **1**

DESCRIPTION DU PROJET **3**

PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE **5**

RISQUES INDUSTRIELS 5

Identification des dangers *5*

Évaluation des conséquences pour la santé *6*

Plan de réponse *6*

Eau potable *7*

Sensibilisation de la population *8*

CONCLUSION **11**

CONTEXTE

Les directeurs de santé publique exercent une vigie et une surveillance sur ce qui peut améliorer ou constituer une menace à l'état de santé actuel et futur de la population et l'en informe. Elles font la promotion des orientations et des solutions et offrent du soutien et des services conseils aux centres de santé et des services sociaux et aux partenaires régionaux et locaux afin d'aider à la mise en place des mesures de prévention et de protection. Ils influencent les décideurs dans la préparation et l'application des politiques publiques pour maintenir et améliorer l'état de santé de la population. Ils décident, dans un contexte d'une menace à la santé de la population, des interventions appropriées pour la protéger et contribuent à l'avancement des connaissances ainsi qu'au développement des compétences dans le domaine de la santé publique.

Le point de vue des directeurs de santé publique a déjà été partagé dans une lettre de commentaires déposée le 6 août 2013 dans le cadre des Audiences publiques de l'Office national de l'énergie (ONE) concernant le projet d'inversion du sens d'écoulement de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9. Le présent mémoire a pour objectif de réitérer à la Commission les éléments soulevés à l'Office national de l'énergie et qui préoccupent toujours les directeurs de santé publique des régions concernées.

Ce mémoire se veut une évaluation du projet d'un point de vue santé publique en présentant un résumé des informations disponibles sur le sujet. Le contenu du mémoire pourra apporter un éclairage supplémentaire aux membres de la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles chargés dans le cadre de cette consultation de l'examen du projet proposé par Enbridge et sera utile dans l'élaboration des recommandations que la Commission aura à formuler suite aux consultations.

DESCRIPTION DU PROJET[1]

L'entreprise Enbridge propose d'inverser le sens d'écoulement d'un tronçon de la canalisation 9 qui se situe entre North Westover, en Ontario, et Montréal, au Québec, pour répondre à la demande de ses clients d'un accès accru au pétrole brut de l'Ouest canadien, qui provient d'un certain nombre de sources en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, afin d'alimenter le marché du raffinage au Québec.

La canalisation 9 est un pipeline d'Enbridge existant depuis 1976. D'un diamètre de 762 mm (30 po) et d'une capacité actuelle d'environ 240 000 barils par jour (« b/j »), ce pipeline relie Sarnia, en Ontario, à Montréal, au Québec. Le pipeline transporte actuellement, vers l'ouest, du pétrole brut provenant de régions telles que la mer du Nord, l'Afrique occidentale et le Moyen-Orient.

La portée du projet proposé comporte l'inversion du sens d'écoulement du tronçon de 639 km de la canalisation 9 qui relie North Westover à Montréal (canalisation 9B), principalement en modifiant les installations existantes (voir carte 1).

Un appel de soumissions à l'échelle commerciale a permis de confirmer une demande supérieure aux prévisions initiales pour le transport de pétrole brut – principalement du brut léger – sur le pipeline après l'inversion de la canalisation. Par conséquent, la capacité de la canalisation 9B sera augmentée de 240 000 b/j à 300 000 b/j. Cette augmentation de la capacité n'influe nullement sur la pression d'exploitation du pipeline en raison du recours à un agent réducteur de résistance. L'agent réducteur de résistance, composé de polymères (présent dans la laine, l'ambre, le nylon et la silicone), sera injecté dans le pétrole brut circulant dans la canalisation 9 afin de réduire la friction. Cette technologie permet de rehausser la capacité tout en réduisant le besoin de nouvelles infrastructures et d'assurer l'utilisation des installations existantes.

Compte tenu de l'accroissement de capacité projeté, les travaux au terminal de Sarnia, au poste de North Westover, au terminal de Westover, au poste de Hilton, à la station de Cardinal (en Ontario) ainsi qu'au poste de Terrebonne et au terminal de Montréal comprennent désormais l'ajout d'équipement, la modification de l'équipement en place et l'installation de conduites à l'intérieur du périmètre des installations. Le nouvel équipement comprendra le matériel d'injection pour l'agent réducteur de résistance dans le pétrole brut.

[1] Tiré et adapté du site Internet de ENBRIDGE (mai 2013)

Carte 1 Présentation cartographique du projet

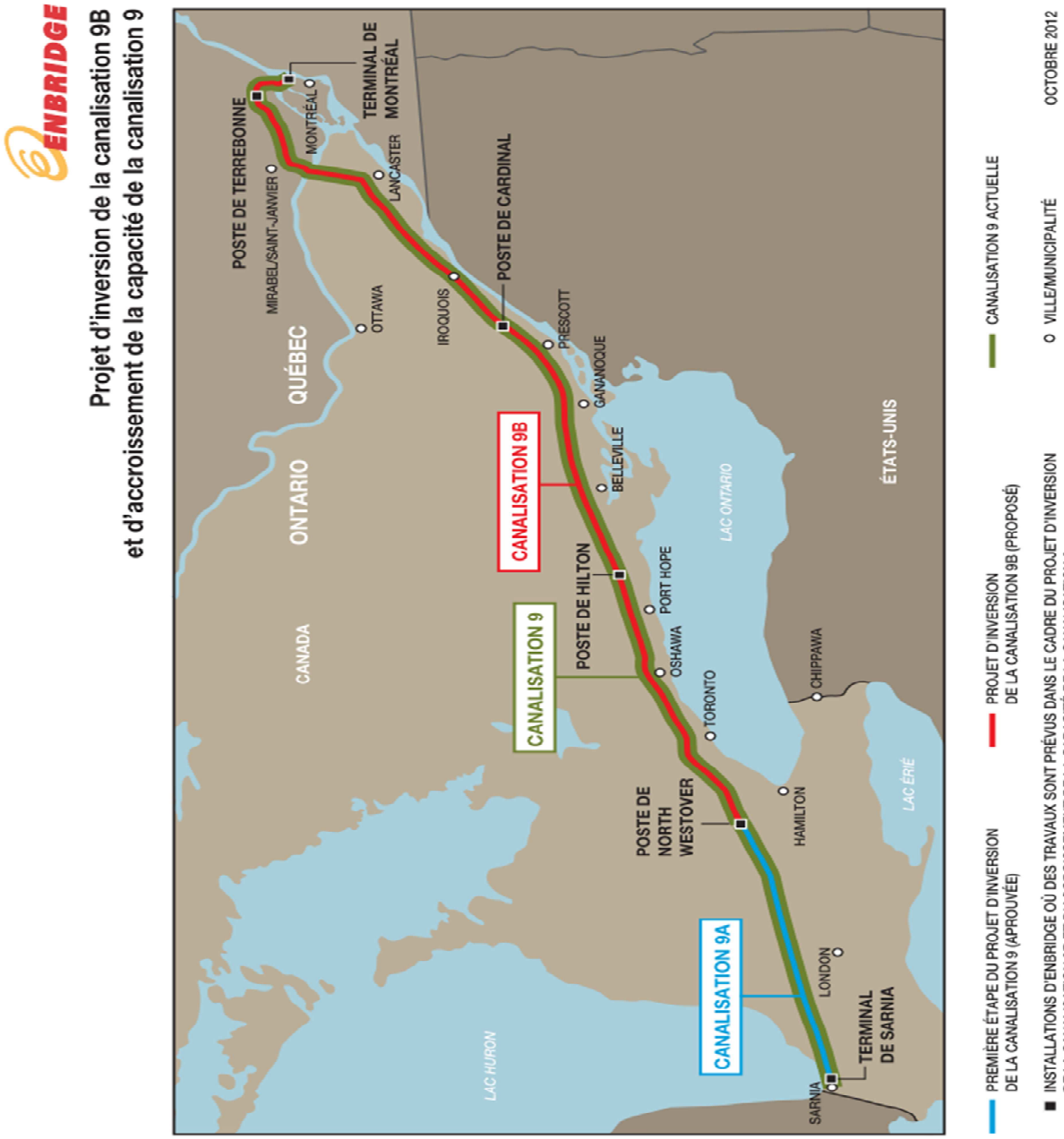

PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Sur la base des informations présentées dans les documents préparés par le promoteur et une rencontre avec le représentant de l'entreprise le 10 juillet 2013, nous avons procédé à une analyse des situations pouvant présenter des préoccupations d'un point de vue santé publique (risque industriel, eau potable, etc.). Les documents consultés sont les suivants :

- Line 9B reversal and Line 9 capacity expansion project, Application by Enbridge Pipelines Inc., 54 pages.
- Environmental and socio-economic impact assessment Line 9B reversal and Line capacity expansion project, Stantec Consulting Ltd, November 27 2012, 97 pages.
- Line 9B reversal and line 9 capacity expansion project, Facilities integrity engineering assessment, Enbridge Pipelines Inc., November 20, 2012, 23 pages.
- Pipeline compliance and risk management, Pipeline Risk assessment, Line 9B reversal and line 9 capacity expansion project, Enbridge, 18 pages.
- Oil Spill Emergency Response Plan for the Ottawa river crossing in the Montreal area, Enbridge Pipelines, Project No. 1049921/122300070. November 3, 2010.
- Oil Spill Emergency Response Plan for the Rivière des Mille-Îles crossing in the Montreal area, Enbridge Pipelines, Project No. 1049921/122300070. November 5, 2010.
- Oil Spill Emergency Response Plan for the Rivière des Prairies crossing in the Montreal area, Enbridge Pipelines, Project No. 1049921/122300070. November 5, 2010.
- Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project – Enbridge Response to NEB IR No. 1 to Enbridge, 46 pages.
- Book 7: Emergency response, Attachment 1 to OPLA IR No 1.7(a), version 9, 173 pages.
- Line 9B reversal and line 9 capacity expansion project, Pipeline integrity engineering assessment, Enbridge Pipelines inc. Pipeline integrity department, November 2012, 96 pages.
- Line 9B reversal and line 9 capacity expansion project application. Reply argument of Enbridge Pipelines Inc. 38 pages. 25 October, 2013.

Risques industriels

Identification des dangers

Pour réaliser notre analyse sur le volet des risques industriels, nous avons consulté les documents cités précédemment. Dans le document, « Environmental and socio-economic impact assessment Line 9B reversal and Line capacity expansion project » préparé par la firme Stantec Consulting Ltd, on peut lire à la section 7.2, qu'une série d'accidents, de mauvais fonctionnement et d'événements non planifiés basée sur l'expérience et le jugement professionnels a été pris en compte. Parmi cette énumération, on mentionne deux types d'événements qui pourraient avoir une conséquence potentielle pour des populations exposées, soit : les déversements de matière dangereuse et les incendies. Toutefois dans cette section, on ne décrit aucun événement et on ne mentionne aucune conséquence potentielle de ces événements pour les populations avoisinantes. On fait référence à l'annexe C du document pour présenter des mesures de mitigation qui seront mises en place advenant un tel événement, mais malheureusement le tableau C-1 ne

présente que des informations générales qui ne permettent d'aucune manière de quantifier les risques et d'en évaluer les conséquences potentielles pour le public.

Plusieurs des éléments nécessaires pour la réalisation d'une analyse des risques et la gestion des conséquences semblent avoir été pris en considération par les analystes. Le document « Oil spill emergency responses plan for the Rivière des Prairies crossing in the Montreal area » présente la stratégie de réponse pour un scénario de bris de conduite avec un débit de 10 000 barils/heure avec une fermeture des valves après 10 minutes; toutefois on n'y retrouve aucun aspect traitant des conséquences populationnelles.

Au tableau 3-2 du document « Line 9B reversal and line 9 capacity expansion project, Pipeline integrity engineering assessment », le promoteur présente un historique des accidents qui ont impliqué ce pipeline au cours des dernières années. D'après ce qu'on mentionne, ces événements ne semblent pas avoir eu de conséquences environnementales et humaines. Il aurait été intéressant d'élargir cette analyse à l'ensemble des événements ayant impliqué le transport par pipeline de substance similaire pour l'entreprise et de faire une revue des événements au niveau international. Un tel inventaire aurait permis d'identifier le type et l'ampleur des événements potentiels pouvant survenir.

Le promoteur aurait également pu identifier les récepteurs populationnels sensibles sur le parcours du pipeline. Les récepteurs populationnels incluent un estimé de la densité de la population résidentielle se retrouvant à l'intérieur de la zone de conséquences, les écoles, les centres hospitaliers de courte et longue durée, les résidences pour personnes âgées, les centres de détention, les sites récréationels publics (arénas, stades, piscines, etc.), les centres commerciaux, industriels ou de bureaux, les voies de circulation importantes.

Évaluation des conséquences pour la santé

Le promoteur aurait pu présenter les résultats (zone d'impact) de ces analyses pour différents scénarios identifiés comme plausibles et probables. Pour l'estimation des conséquences des accidents impliquant des pipelines, le scénario normalisé n'est pas approprié. Toutefois, l'analyse de différents scénarios alternatifs selon le type d'accident possible, selon le lieu et les populations sensibles situées à proximité pourrait apporter un éclairage intéressant à l'analyse du projet proposé. Selon le temps de réponse du système de détection de fuite, le temps de fermeture des équipements automatisés ou manuels, il sera possible d'évaluer, en utilisant des conditions météorologiques pénalisantes, les distances d'impact de chacun de ces scénarios. À titre d'exemple, on pourrait déterminer la quantité maximale possible d'un déversement et évaluer ses conséquences si celui-ci survient sur une surface plane et peu poreuse (superficie de nappe maximale). Tel que mentionné dans le guide du CRAIM (2007), on devrait retrouver autant de scénarios que de lieux habités ou de zones environnementales sensibles, et ce tout au long du parcours du pipeline. La présentation des résultats de ces scénarios d'accident nous auraient permis de déterminer si les conséquences calculées peuvent présenter des impacts (exposition à des substances toxiques ou aux radiations thermiques) pour les récepteurs sensibles indépendamment des facteurs de probabilité.

Plan de réponse

Il est mentionné à la section 15 du document « Line 9B reversal and Line 9 capacity expansion project » qu'un plan de réponse est en place au sein de l'entreprise. Toutefois, de façon similaire aux commentaires précédents, le « Book 7 : Emergency response » ne présente pas les détails du plan de réponse

organisationnel, la capacité de réponse, le nombre de ressources disponibles selon les quarts de travail, les équipements disponibles, la localisation géographique des équipes d'intervention.

Trois plans de réponse pour les sections de pipeline traversant les cours d'eau (rivières des Outaouais, des Mille-Îles et Rivière des Prairies) ont été déposés. Cependant, on ne retrouve aucun équivalent pour un déversement terrestre en zone habitée. La planification des mesures d'urgence ne peut s'arrêter à la limite de l'établissement. Il est donc évident que le plan de mesures d'urgence se doit d'être harmonisé avec celui de la municipalité, car dès qu'un accident industriel aura des conséquences à l'extérieur des limites de l'établissement, c'est le plan de mesures d'urgence municipal qui entrera en action.

Nous aurions apprécié savoir de quelle façon les organismes externes seront avisés lors d'un accident. Est-ce que ces organismes ont déjà été informés de la nature des risques, des conséquences potentielles et de mesures à mettre en place pour les contrôler ?

En conclusion, pour le volet des risques industriels, il nous est impossible de porter un jugement sur la nature des risques et des conséquences potentielles que ce projet peut présenter pour la population située dans la zone d'impact potentiel.

Il est de notre devoir de recommander à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles d'exiger du promoteur la production et le dépôt des documents permettant cette analyse.

Eau potable

Le pipeline qui fera l'objet du renversement de flux a été mis en service en 1976. Bien que l'étude d'évaluation du point de vue de l'ingénierie précise la nature des différents suivis exercés par Enbridge afin d'assurer l'intégrité du pipeline, la survenue d'un incident demeure une possibilité.

Tel que mentionné précédemment, l'identification des récepteurs populationnels et environnementaux sensibles situés sur le parcours du pipeline est un élément essentiel afin d'assurer une mise en œuvre efficace d'un plan de mesures d'urgence en cas d'incident. Tel que spécifié dans le document « Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project – Enbridge Response to NEB IR No. 1 *»,* (p. 17), des cartes géographiques localisant les cours d'eau et autres sites sensibles sont produites au besoin par le promoteur, sans plus de précision. Toutefois, dans les documents proposés à l'ONE, le promoteur ne dresse pas l'inventaire des puits et sources d'eau potable localisés à proximité du tracé de l'oléoduc. En cas de fuite, la localisation préalable des puits privés assurerait un contact efficace auprès des citoyens et une mise en place rapide des mesures leur garantissant un accès à l'eau potable.

De plus, le parcours du pipeline oblige la traversée de plusieurs cours d'eau avant l'arrivée au Terminal de Montréal, dont les rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies. La rivière des Outaouais est le principal affluent du lac des Deux-Montagnes, qui rejoint l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Le lac des Deux-Montagnes se déverse ensuite dans les rivières des Prairies et des Mille-Îles, qui ceinture toute la partie nord de l'île de Montréal, de même que Laval.

Plusieurs réseaux d'eau potable s'approvisionnent à même ces cours d'eau. Notamment, l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, située dans la partie ouest de l'île de Montréal, puise son eau dans la rivière des Prairies, non loin du lac des Deux-Montagnes. L'usine de Pierrefonds fournit en eau

potable les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de l'Île Bizard-Sainte-Geneviève et les municipalités de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Dollard-des-Ormeaux. Quant à elle, l'usine de Pointe-Claire puise son eau dans le lac Saint-Louis, situé au sud, et dessert les municipalités de Pointe-Claire, Beaconsfield, Kirkland et Baie-d'Urfé.

Dans les documents fournis à l'ONE, il n'y a aucune mention des mesures mises en place en cas de déversement accidentel dans la rivière des Outaouais et de son impact potentiel sur les prises d'eau qui alimentent les résidences et autres établissements de l'ouest de l'île de Montréal. Certains autres documents consultés présentent des scénarios d'impact et plan de mesures d'urgence en cas de fuite dans la rivière des Outaouais, la rivière du Nord, la rivière des Mille-Îles ou la rivière des Prairies. Toutefois, en cas de fuite dans la rivière des Outaouais, la zone d'impact et les scénarios à l'étude n'estiment pas l'impact au niveau des prises d'eau sur le territoire de l'ouest de l'île de Montréal.

Bien qu'il soit mentionné que les plans de réponse locaux dépendent de plusieurs facteurs, dont le type de produit déversé, le volume et la période de l'année, une estimation de l'impact suivant divers scénarios permettrait d'envisager quel type de mesures il pourrait être nécessaire de mettre en place et l'ampleur de celles-ci. La nature des risques serait ainsi précisée, ainsi que la possibilité que les usines d'eau potable en aval soient touchées en fonction des débits et caractéristiques des différents cours d'eau.

Un déversement dans la rivière des Outaouais pourrait nécessiter la mise en place de mesures d'urgence à court terme, mais aussi à moyen terme en fonction de la durée de la réhabilitation environnementale afin d'assurer l'alimentation en eau potable des résidents de l'ouest de l'île.

À cet égard, le manque d'information et d'études pertinentes concernant l'impact sur le territoire concerné par le trajet du pipeline ne permet pas de connaître la nature de ces risques et si les mesures d'atténuation à court et moyen terme ont été adéquatement prévues, de concert avec les autorités concernées.

Sensibilisation de la population

Avant d'atteindre le terminal de Montréal, le pipeline traverse un secteur résidentiel dans le nord-est de l'île. L'identification des résidences ainsi que des zones sensibles sur ce tronçon permettrait non seulement une réponse adéquate en cas de sinistre, mais également une sensibilisation des résidents face aux risques potentiels reliés à la présence d'un pipeline à quelques mètres des limites de leur propriété.

Dans le document « Line 9B Reversal and Line 9 Capacity Expansion Project – Enbridge Response to NEB IR No. 1 », le promoteur mentionne l'existence du programme de protection environnementale dont le but est d'anticiper, prévenir, mitiger et gérer les conditions pouvant s'avérer nuisibles à l'environnement. Il mentionne également la mise sur pied d'un programme de sensibilisation du public faisant partie de sa stratégie de protection environnementale, sans préciser d'avantage les actions mises de l'avant. Ainsi, il serait pertinent que le promoteur détaille les actions de sensibilisation qu'il envisage exercer auprès des citoyens et des différents établissements ayant des propriétés adjacentes au pipeline, et ce, sur une base périodique afin d'assurer le transfert de l'information malgré la mobilité de la population.

Lors de la présentation du 10 juillet 2013, les promoteurs ont affirmé avoir effectué une certaine sensibilisation auprès des propriétaires terriens se situant près ou sur l'emprise d'Enbridge et ont présenté des documents à cet effet. Il serait pertinent que ces mesures de sensibilisation soient plus détaillées. Sous

leur forme actuelle, les documents présentés par le promoteur ne permettent pas de décrire les mesures prévues pour sensibiliser la population et leur mise en place par le promoteur.

Par ailleurs, les documents présentés mentionnent sommairement les mesures à court terme mises en place en cas de fuite. Toutefois, il importe également que le plan mis en place à plus long terme soit connu et respecte la réglementation en matière d'environnement en vigueur afin d'éviter ou de remédier à l'infiltration de produits dans les résidences en cas de déversement sur la propriété privée des résidents.

CONCLUSION

Après avoir parcouru les documents de consultation déposés à l'ONE dans le cadre du projet d'inversion du sens d'écoulement de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9, les directeurs de santé publique considèrent que ceux-ci comportent trop peu de renseignements concernant :

- Le volet des risques industriels, soit, entre autres, l'identification des récepteurs sensibles populationnels et environnementaux sur le parcours du pipeline, l'estimation de zones d'impact suivant divers scénarios d'accidents ainsi que les mesures de sécurité opérationnelle prévues;
- Le plan de réponse organisationnel détaillé et le plan des mesures d'urgence harmonisé avec celui des municipalités;
- L'impact d'un accident sur les sources d'approvisionnement en eau potable ainsi que les mesures d'atténuation prévues, de concert avec les autorités concernées;
- Les actions prévues par le promoteur afin d'informer et sensibiliser les citoyens qui pourraient subir les impacts d'un évènement concernant le pipeline.

Ainsi, en raison du manque d'information concernant les différents points énoncés dans ce mémoire, il s'avère impossible de porter un jugement sur la nature des risques, sur leur ampleur ou sur les conséquences potentielles sur la santé des citoyens. Il s'avère également que suite au dépôt des lettres de commentaires, de la preuve écrite des intervenants ainsi qu'aux plaidoiries finales orales tenues à Montréal du 8 au 11 octobre 2013, aucun document répondant aux points ci-haut mentionnés n'a été déposé à l'ONE par le promoteur.

Conséquemment, en raison des impacts négatifs potentiels que pourraient avoir un accident impliquant le pipeline et de l'absence d'information sur les mesures de prévention et de mobilisation interne et externe en cas de bris, nous recommandons à la Commission de l'Agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles d'exiger le dépôt de documents plus détaillés par le promoteur afin que les instances gouvernementales compétentes puissent les analyser et porter un jugement éclairé sur les différents volets du projet à l'étude. Cette analyse pourrait se faire au sein d'un comité d'analyse et de vigilance regroupant les instances gouvernementales qui devraient être appelées, de par leur mandat, à se prononcer sur le projet. Sans la production de documents répondant à ces préoccupations, les directeurs de santé publique considèrent qu'il ne serait pas avisé de concrétiser le projet de Pipelines Enbridge Inc.

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Québec

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal, Lanaudière, des Laurentides, de Laval et de la Montérégie sur le projet de renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B proposé par Pipelines Enbridge Inc.	**8 $**	
	NUMÉRO D'ISBN (version imprimée) **978-2-89673-324-8**		

Nom _____

Adresse _____

No Rue App.

Ville Code postal

Téléphone _____ Télécopieur _____

Les commandes sont payables *à l'avance* par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Direction de santé publique de Montréal

Veuillez retourner votre bon de commande à :

Secteur Environnement urbain et santé
a/s Louis Drouin
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514 528-2400 poste 3267

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal
Québec